

Séance Officielle du 29 mars 2011

DELIBERATION N° 61/2011

BUDGET PRIMITIF 2011
Budget du Service Public de Desserte Maritime en Passagers
Régie de Transports Maritimes

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU la délibération n°278 du 26 novembre 2009 autorisant la reprise en régie de la desserte maritime en passagers ;

VU la délibération n°7 du 15 février 2010 par laquelle est créée la régie à autonomie financière chargée de la gestion de la desserte maritime en passagers ;

VU la délibération n°25 du 15 février 2010 modifiée par laquelle est créé le budget dénommé « Service Public de Desserte Maritime en Passagers » - SPDMP - ;

VU l'avis de la commission mixte réunie le 25 mars 2011 ;

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie de Transports maritimes réunie le 28 mars 2011 ;

VU le rapport de son Président présentant le projet de Budget Primitif 2011 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : L'Assemblée Territoriale décide :

- **d'approuver** le budget du Service Public de Desserte Maritime en Passagers pour l'exercice 2011, arrêté en équilibre à 2 255 000 € pour la section d'exploitation et 328 300 € pour la section d'investissement ;

- **d'inscrire** au budget primitif 2011 en mouvements d'ordre, les écritures réglementaires suivantes relatives aux amortissements et aux reprises des subventions transférables pour un montant total de :

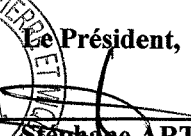
- chapitre 042	10 000 €	en recettes de fonctionnement ;
- chapitre 042	47 300 €	en dépenses de fonctionnement ;
- chapitre 040	47 300 €	en recettes d'investissement ;
- chapitre 040	10 000 €	en dépenses d'investissement.

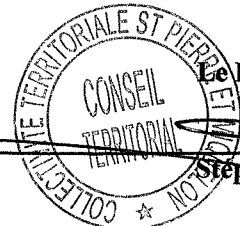
- **d'inscrire** 59 000 € au titre du virement de la section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement) ;

Article 2 : L'Assemblée Territoriale **vote** le Budget Primitif 2011 (SPDMP) au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement et **approuve** les états annexes du document budgétaire.


Adopté

14 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 16

Le Président,

Stéphane ARTANO.



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 4 AVR. 2011



RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2011

BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE DESSERTE MARITIME EN PASSAGERS

Le projet de budget primitif 2011 s'élève à 2 583 300 € en dépenses et en recettes. Il se décompose en deux sections :

- section d'exploitation : 2 255 000 € en dépenses et en recettes ;
- section d'investissement : 328 300 € en dépenses et en recettes.

Son vote s'effectue au niveau du chapitre tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Les prévisions 2011 se définissent comme suit :

EN SECTION D'EXPLOITATION

- **DEPENSES REELLES** : Elles s'élèvent à 2 148 700 €

Les dépenses d'exploitation concernent les charges à caractère général, les frais de personnel et les charges financières.

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES REELLES	BP 2010	BP 2011	EVOLUTION BP2011/BP2010
Charges à caractère général	835 000	1 265 000	51,50%
Charges de Personnel	575 000	850 000	47,83%
Charges financières	20 000	32 700	63,50%
Charges exceptionnelles	0	1 000	
TOTAL	1 430 000	2 148 700	50,26%

Les évolutions importantes des principales charges d'exploitation tiennent compte du fait que les prévisions du budget primitif 2010 n'étaient pas estimées pour un fonctionnement de la Régie en année pleine (10 mois pour l'exploitation du navire Le Cabestan et 7 mois pour le navire Jeune France).

Sont également considérées les décisions adoptées en Conseil d'Exploitation de la régie courant mars et annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 15 mars dernier. Ces décisions visent à améliorer considérablement le service sur Fortune afin de faire du Cabestan un véritable outil au service du développement touristique du territoire : augmentation du nombre de rotations et allongement de la période de desserte.

Les charges financières correspondent à la prise en charge de l'annuité en intérêts de l'emprunt pour l'acquisition du navire Jeune France.

- **RECETTES REELLES** : Elles s'élèvent à 2 245 000 €.

Elles concernent le produit des ventes de transport et la subvention du budget principal.

SECTION D'EXPLOITATION RECETTES REELLES	BP 2010	BP 2011	EVOLUTION BP2011/BP2010
Produits du service	780 000	815 000	4,49%
Subvention territoriale	673 000	1 430 000	112,48%
TOTAL	1 453 000	2 245 000	54,51%

L'estimation des recettes du service demeure prudente et sera réajustée en fonction des réalisations sur l'année.

La prise en charge territoriale nécessaire à l'équilibre budgétaire est fixée à 1 430 000 €. En l'absence de cette contribution, l'augmentation des tarifs serait manifestement excessive pour être supportée par les utilisateurs du service public.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- **DEPENSES REELLES** : Elles s'élèvent à 318 300 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES REELLES	BP 2010	BP 2011	EVOLUTION BP2011/BP2010
Remboursement de la dette	23 000	59 000	156,52%
Acquisitions Biens corporels	812 000	259 300	-68,07%
TOTAL	835 000	318 300	-61,88%

Le remboursement de l'annuité de la dette en capital de l'emprunt pour l'acquisition du navire Jeune France s'inscrit pour 59 000 €.

Les investissements de la Régie se détaillent comme suit :

- x 50 000 € pour les pièces de rechange des équipements techniques des navires ;
- x 53 300 € pour les projets d'aménagement des billetteries (Saint-Pierre / Miquelon / Langlade) ;
- x 140 000 € pour l'installation d'un système de billetterie automatique qui fera l'objet d'un marché de mission afin de bien définir l'outil aux besoins de la Régie ;
- x et 16 000 € pour divers matériels dont l'acquisition d'une centrale téléphonique au siège.

● **RECETTES REELLES** : Elles s'élèvent à 222 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES REELLES	BP 2010	BP 2011	EVOLUTION BP2011/BP2010
FCTVA	0	102 000	
DGE	0	120 000	
Subvention territoriale	112 000	0	-100,00%
Financement par l'emprunt	700 000	0	-100,00%
TOTAL	812 000	222 000	-72,66%

Les dépenses d'équipement de la Régie sont éligibles au FCTVA, la dotation 2011 calculée sur les investissements 2010 est estimée à 102 000 €.

La Dotation Globale d'Equipeement, omise en prévision sur l'exercice 2010, est prévue pour 120 000 €. L'inscription tient compte des dépenses éligibles au titre de 2010 et 2011.

MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre qui concernent les opérations de fin d'exercice nécessitent les inscriptions suivantes aux chapitres 040 et 042 :

Opérations d'ordre	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
	Chapitre 040 DEPENSE	Chapitre 040 RECETTE	Chapitre 042 DEPENSE	Chapitre 042 RECETTE
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0 €	47 300 €	47 300 €	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS TRANSFERABLES	10 000 €		0 €	10 000 €
TOTAL	10 000 €	47 300 €	47 300 €	10 000 €

EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF SPDMP 2011

EQUILIBRE	BP 2011
Exploitation	
RECETTES REELLES	2 245 000,00
DEPENSES REELLES	2 148 700,00
Marge d'autofinancement brut	96 300,00
Investissement	
RECETTES REELLES	222 000,00
DEPENSES REELLES	318 300,00
Besoin de financement de l'exercice	96 300,00
Produit des emprunts	0,00
Equilibre budgétaire du BP 2011	0,00

Les masses du budget primitif 2011 du Service Public de la Desserte Maritime en Passagers se répartissent comme suit :

	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 255 000,00	2 255 000,00
Investissement	328 300,00	328 300,00
TOTAL	2 583 300,00	2 583 300,00

Au vu des éléments précédents, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévu à hauteur de 59 000 €. Le prélèvement est strictement destiné à couvrir le remboursement de la dette en capital conformément aux dispositions de la délibération n°25 du 15 février 2010 modifiée.

Le transfert d'actif du navire Le Cabestan et celui de la prise en charge du remboursement de l'emprunt contracté pour son acquisition, initialement prévus sur l'exercice 2010, n'ont pu être opérés comptablement en raison d'encours de dépenses non réglés sur l'opération. Dès que les transferts pourront être envisagés, la charge du remboursement de la dette (capital + intérêts) sera considéré au budget de la régie, ce qui entraînera une majoration annuelle des dépenses de près de 270 000 €. L'amortissement annuel du navire, estimé à plus de 230 000 €, viendra également imputer la section d'exploitation.

En conclusion du présent rapport, je vous propose :


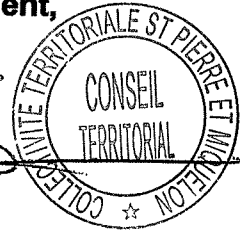
- d'approuver le budget du Service Public de Desserte Maritime en Passagers pour l'exercice 2011, arrêté en équilibre à 2 255 000 € pour la section d'exploitation et 328 300 € pour la section d'investissement ;

- d'inscrire au budget primitif 2011 en mouvements d'ordre, les écritures réglementaires suivantes relatives aux amortissements et aux reprises des subventions transférables pour un montant total de :

- chapitre 042	10 000 €	en recettes de fonctionnement ;
- chapitre 042	47 300 €	en dépenses de fonctionnement ;
- chapitre 040	47 300 €	en recettes d'investissement ;
- chapitre 040	10 000 €	en dépenses d'investissement.

- d'inscrire 59 000 € au titre du virement de la section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement) ;
- de voter le budget primitif 2011 (SPDMP) au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement et approuve les états annexes joints au présent rapport qui seront annexés au document définitif.

Le Président,

Stéphane ARTANO

